

www.departement974.fr



Dossier de presse

REMISE DE CHÈQUE DU LOTO DU PATRIMOINE POUR LE PÉNITENCIER POUR ENFANTS DE L'ÎLET À GUILLAUME

Samedi 18 septembre 2021
Hôtel du Département



avec



Le Département aux côtés des Réunionnais

UN SITE ISOLÉ EXCEPTIONNEL, LIEU DE MÉMOIRE ET D'HISTOIRE



À Saint-Denis, à 700 m d'altitude, le site de l'Îlet à Guillaume, enserré entre deux remparts et accessible uniquement en randonnée, abrite les vestiges d'une ancienne colonie pénitentiaire agricole pour enfants (1864-1879), créée par les Pères de la Congrégation du Saint-Esprit.

Témoignages émouvants d'une histoire coloniale mal connue de l'après abolition de l'esclavage, le sentier, le site et les vestiges qui s'y trouvent sont inscrits au titre des monuments historiques depuis 2008, ce qui en fait le seul patrimoine bâti protégé au cœur du Parc national.

Encadrés par les Spiritains, les enfants construisent logements, chapelle, ateliers, terrasses et enclos agricoles. Ils cultivent, récoltent, s'occupent des animaux de la basse-cour et travaillent à la forge ou à la scierie. Ils aménagent l'accès par le sentier depuis le lieu-dit « La Fenêtre », où l'on peut encore voir les vestiges de la case du Frère Alexandre.

Les conditions de vie excessivement difficiles, ajoutées aux tensions entre le monde clérical et la Colonie, laïque et républicaine depuis 1871, accélèrent le déclin du pénitencier puis sa fermeture en 1879.

Il est à relier d'un point de vue historique à un réseau de sentiers (Chemin des Anglais) et de lieux de mémoire constitué par les Lazarets (Grande Chaloupe, Ravine à Jacques), la léproserie de Saint-Bernard, le domaine de la Providence.

UN PROJET DE CONNAISSANCE, PRÉSERVATION ET VALORISATION DU SENTIER ET DU SITE



© Inrap/J. Vidal, DAC Réunion /Département de La Réunion.



© Inrap

La Collectivité s'est engagée dans une démarche de **connaissance, préservation et valorisation du sentier et du site**.

Elle a initié et cofinancé, avec le concours du **FEADER**, les travaux pour la réouverture du sentier historique fin 2016, conduits par l'**Office National des Forêts**, puis les études historiques et archéologiques en 2019 et 2020.

Avec le partenariat scientifique de la **Direction des Affaires**

Culturelles (DAC) de La Réunion, une cartographie 3D des reliefs du site a été réalisée en 2019 grâce à un relevé LiDAR (Light Detection and Ranging), sans toucher aux vestiges ni au couvert végétal.

En octobre 2020, une équipe d'archéologues de l'**Inrap** (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) a réalisé les relevés 3D des vestiges et établi un plan de haute précision du site, complété par une étude archéo-botanique.

Un projet de connaissance, préservation et valorisation du sentier et du site

[suite]

Une étude historique a également été menée afin de recontextualiser l'histoire du site dans l'histoire globale de la justice et du traitement des mineurs en France au 19^e siècle.

En 2021, la Collectivité a choisi, après consultation, les maîtres d'œuvre **L'Atelier Architectes / LD Austral** afin de réaliser un diagnostic sanitaire des vestiges, de disposer d'un guide d'entretien du site et d'une programmation pluriannuelle de sécurisation et de préservation des vestiges.

Des travaux d'urgence et de sécurisation sont ainsi programmés, afin de stabiliser les murs maçonnés et les murs de soutènement en pierre sèche les plus fragilisés. En complément, des coupes ciblées d'arbres menaçant les murs en pierre sèche, seront effectuées par l'Office National des Forêts. L'ancienne cabane aujourd'hui abandonnée sera également rénovée et sécurisée.

Une démarche concertée avec les habitants

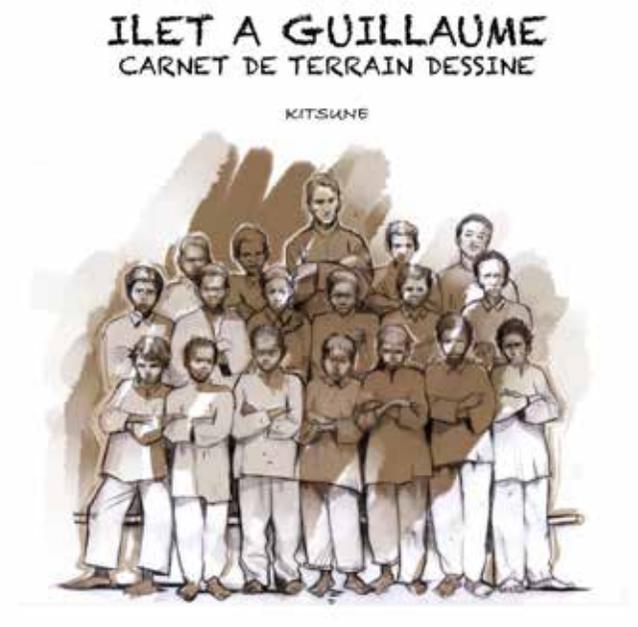
À l'initiative de la Collectivité, la dessinatrice Clotilde Girard dite « **Kitsune** » a accompagné le chantier archéologique de l'Inrap sur le site et réalisé un carnet de terrain dessiné en lien avec les habitants du quartier de Saint-Bernard à La Montagne et ses habitants. Ses dessins ont été publiés sur les réseaux sociaux du Département entre octobre 2020 et janvier 2021. Elle a également animé des ateliers avec les enfants de l'Espace Socio-éducatif

de La Montagne à la léproserie de Saint-Bernard. Pendant le chantier archéologique, un film documentaire de 17' a également été réalisé par les lycéens option cinéma du **Lycée Jean Hinglo du Port**, sous la direction de leur professeur Olivier Apollodoros, intitulé « **Les enfants bagnards de l'Îlet à Guillaume** ».

Visionnez le film :

<https://www.youtube.com/watch?v=t7RBFxA0mfU>

Enfin, une approche visant à recueillir la **mémoire orale** des anciens de Saint-Bernard, de l'ONF ou de l'exploitant de la ressource en eau sera travaillée en partenariat avec le **Parc national**.



Un projet de connaissance, préservation et valorisation du sentier et du site

[suite]

Le pénitencier pour enfants retenu parmi les 18 sites emblématiques du Loto du Patrimoine 2021

Le pénitencier pour enfants a été retenu en avril dernier parmi les **18 sites emblématiques de la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern** avec le soutien de la **Fondation du Patrimoine** et de la **Française des Jeux**.

Lors des Journées européennes du Patrimoine le **18 septembre 2021**, un **chèque symbolique de 200 000 €** sera remis au Département pour le tirage du Loto du Patrimoine 2021.

Profitant de cet effet levier financier, la Collectivité bénéficiera également d'une subvention de la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion au titre des Monuments Historiques pour ces **travaux d'urgence**.



Vers un projet de valorisation du site

À partir des résultats de ces études, la Collectivité mettra en œuvre un projet de **préservation et de valorisation du site** concerté avec les habitants, consistant à :

- ◆ préserver, entretenir et valoriser le site,
- ◆ aménager un espace d'interprétation et d'introduction à la randonnée en proximité du site,
- ◆ proposer pour tous les publics une reconstitution virtuelle, accessible en ligne.

Dans cet esprit, le Département s'associera à la **CINOR** pour étudier l'aménagement d'un accès piéton sur la passerelle du Bras Guillaume qui supporte la canalisation d'eau alimentant La Montagne.



L'Îlet à Guillaume est fréquenté en moyenne par près de 10 000 randonneurs chaque année

LA MISSION PATRIMOINE EN BREF

En septembre 2017, le président de la République a confié à Stéphane Bern une mission d'identification du patrimoine en péril et de recherche de nouvelles sources de financement pour le restaurer. De cette initiative est née le « Loto du patrimoine », dont le produit a été attribué à la Fondation du patrimoine.

Un partenariat a été établi par une convention pluriannuelle entre la Fondation du patrimoine, le ministère de la Culture et FDJ, renouvelée en 2021 pour une durée de 4 ans, pour organiser cette opération originale, qui a suscité dès son lancement l'engouement des Français : 4 000 sites en péril ont ainsi été signalés sur la plateforme participative www.missionbern.fr et des millions de

joueurs participent chaque année, en jouant aux jeux de grattage et de tirage « Mission Patrimoine » de FDJ, à la sauvegarde du patrimoine. **627 sites, dont 72 projets emblématiques du patrimoine régional, ont ainsi pu bénéficier de la Mission patrimoine depuis son lancement et plus de la moitié sont d'ores et déjà sauvés ou sur le point de l'être : 185 chantiers sont en cours et 121 sont terminés.**

Le succès de la Mission est le résultat de sa méthode participative et partenariale, qui garantit la qualité et la variété des projets de patrimoine local identifiés et dont l'intérêt patrimonial, culturel, économique et social est ainsi révélé au grand public.



La Mission Patrimoine en bref

[suite]



Les projets sont sélectionnés par un comité présidé par Stéphane Bern et composé de représentants de la Fondation du patrimoine, de FDJ et du ministère de la Culture, qui se réunit deux fois par an. 18 projets emblématiques du patrimoine des régions de métropole et collectivités d'outre-mer et 1 projet par département sont retenus chaque année, selon 4 critères principaux :

- ◆ l'intérêt patrimonial et culturel ;
- ◆ l'état de péril ;
- ◆ la maturité du projet ;
- ◆ son impact sur le territoire et le projet de valorisation.

Pour ce faire, chaque année, les candidatures déposées sur le site www.missionbern.fr sont instruites par les délégations départementales et régionales de la Fondation du patrimoine, composées de bénévoles et de salariés. Le ministère de la Culture, au travers de ses directions régionales des affaires culturelles, participe à ce premier examen, en particulier des monuments protégés au titre des monuments historiques. Les associations de soutien au patrimoine, à l'instar de la Demeure historique, Vieilles Maisons Françaises ou Rempart, participent également en soumettant des projets et en relayant l'information auprès des membres.

Enfin le financement accordé grâce au Loto du patrimoine et aux autres ressources de la Mission est attribué par la Fondation du patrimoine, qui suit le bon déroulement des travaux et le respect des caractéristiques patrimoniales des lieux en lien avec les services de l'État.



FOCUS ⁺Inrap⁺

Institut national
de recherches
archéologiques
préventives

Les résultats de l'étude historique et archéologique de l'Inrap

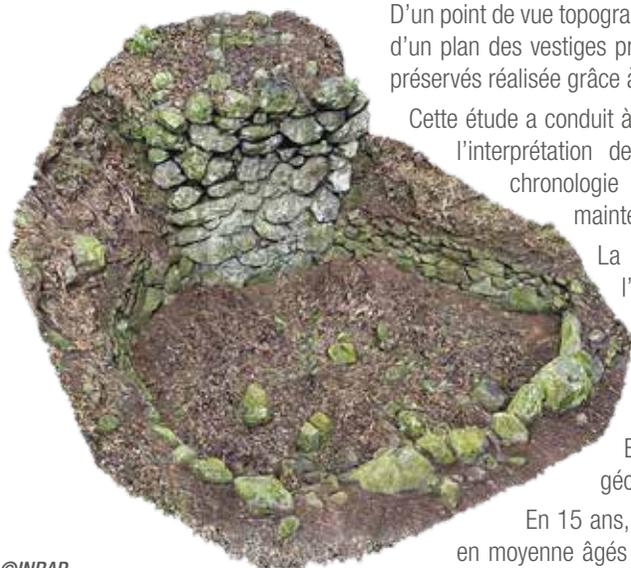
D'un point de vue topographique, la collectivité dispose désormais d'un plan des vestiges précis et d'une étude détaillée des murs préservés réalisée grâce à un relevé 3D photogrammétrique.

Cette étude a conduit à une nouvelle analyse de ces vestiges : l'interprétation des espaces, des bâtiments et de la chronologie relative de leur mise en œuvre sont maintenant mieux définies.

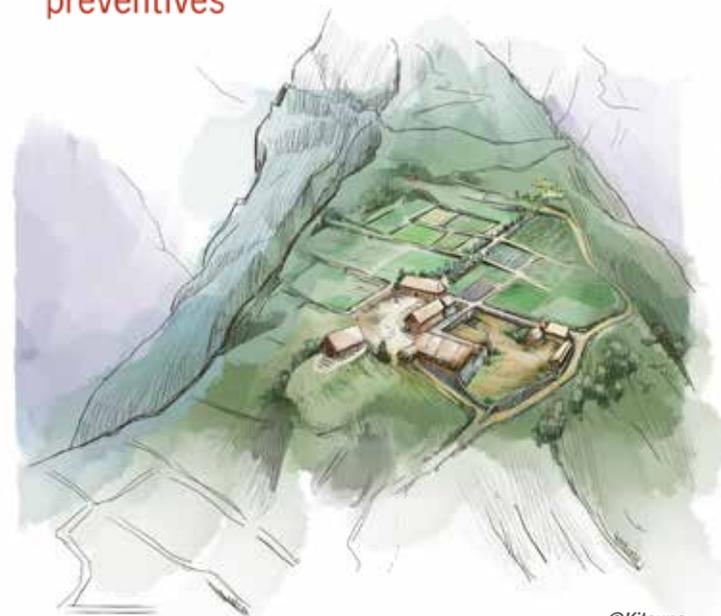
La colonie pénitentiaire agricole de l'Îlet à Guillaume est à l'image des établissements métropolitains qui fleurissent à cette période, pensés comme des lieux de redressement et de rédemption par le travail et la prière. Elle est cependant unique par le lieu géographique choisi.

En 15 ans, un millier d'enfants, entre 8 et 21 ans, en moyenne âgés de 14 ans, sont passés par l'Îlet, pour délit de vagabondage, conflits familiaux ou vols. Essentiellement créoles et indiens, ils viennent des classes populaires et pauvres de La Réunion, souvent engagés chez des patrons.

Entre 1865 et 1869, une douzaine de bâtiments, 3 ha de terrasses agricoles, le chemin d'accès, le captage du Bras Citron sont réalisés, ainsi que le creusement de 4 bassins sur le plateau.



©INRAP
Photogrammétrique bassin cascade.



©Kitsune

La rapidité des aménagements témoigne du travail considérable accompli par la communauté des Pères et Frères missionnaires, les artisans et les enfants.

La qualité des constructions, leur mise en œuvre selon un plan rigoureux, la conception de la distribution de l'eau et des voiries valident la lecture des archives sur la présence d'artisans sur le site.

Engagée dans une course au rendement économique, la colonie ne parviendra pas à remplir ses objectifs, et fera face à l'échec des mises en cultures successives (café, vanille, tabac, quinquina), puis à un nouveau contexte politique à partir de 1871. La route ne sera jamais achevée. Elle sera fermée en 1879.

LES TRAVAUX D'URGENCE SERONT RÉALISÉS AVEC LE SOUTIEN DE LA MISSION PATRIMOINE ET DE LA DAC RÉUNION



avec



LES ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES ONT ÉTÉ MENÉES AVEC LE CONCOURS DU FEADER



EN PARTENARIAT AVEC



iNFORMATION**S**

Direction de la Communication

Michèle Bénard • 0692 974 772
michele.benard@cg974.fr

Pana Rakoto • 0692 974 533
pana.rakoto@cg974.fr